

Mairie d'ORPHIN

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du jeudi 20 juillet 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le jeudi 20 juillet 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le 13 juillet 2023, s'est réuni publiquement au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Janny DEMICHELIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janny DEMICHELIS, Martine ALFRED, Laurence MORGAIN, Christelle MOREL et Messieurs Jacques LENTZ, Kodjo LOKKO, Marc TROUILLET, Laurent MÉNARD, Gérard KRAËMER, Jacky VANSON et Benoît RIBAULT formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Nathalie DÉMARET-PORTELLI (donne pouvoir à Christelle MOREL) et Didier ÉVERLÉ (donne pouvoir à Marc TROUILLET).

Étaient absents : Huguette DARCHE et Patrice BRILLOT.

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation des procès-verbaux du 11 avril et 9 juin 2023,
- Fixation des tarifs de la garderie et centre de loisirs et Adoption du règlement intérieur de « La Ribambelle »,
- Adoption du règlement intérieur de « La Ribambelle »,
- Création de postes et modification du tableau des effectifs,
- Don de véhicule par le Conseil Départemental à la commune,
- Informations et questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Gérard KRAËMER.

Madame le Maire adresse ses remerciements à Mesdames Martine ALFRED et Laurence DAUVILLIERS pour le travail réalisé lors de la conception du bulletin municipal. Madame le Maire demande aux élus de proposer des idées d'articles et des photos pour le prochain journal.

Des remerciements sont également adressés à Madame Christelle MOREL dans le cadre d'une initiation informatique donné au secrétariat (notamment sur Excel).

Remerciements adressés à toute l'équipe d'élus pour le dossier « La Ribambelle » et des félicitations vers le personnel administratif pour leur patience et tout le travail effectué.

1/ Approbation des procès-verbaux du 11 avril et 9 juin 2023

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur les comptes-rendus des séances précédentes, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, les comptes-rendus des conseils municipaux du 11 avril et 9 juin 2023 sont adoptés à l'unanimité.

2/ Fixation des tarifs de la garderie et centre de loisirs et Adoption du règlement intérieur de « La Ribambelle »

Madame le Maire informe l'ensemble des membres du conseil municipal que suite à la prise de compétence « garderie périscolaire et extrascolaire » il y a lieu de fixer les tarifs de la garderie périscolaire et extrascolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2023/2024 et d'adopter un règlement intérieur.

Considérant que le conseil municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Considérant que le conseil municipal doit annuellement se prononcer sur le montant des tarifs municipaux,

Madame le Maire propose de fixer la participation financière pour l'année scolaire 2023/2024, à savoir :

TARIFS	Scolarisés à Orphin	Extérieurs
GARDERIE (lundi, mardi, jeudi et vendredi hors vacances scolaires)		
Matin (pour 1 enfant)	3,80 €	4,18 €
Après-midi (pour 1 enfant)	6,00 €	6,60 €
CENTRE DE LOISIRS (mercredis et vacances scolaires)		
Demi-journée (pour 1 enfant/sans repas)	10,00 €	11,00 €
Journée complète (pour 1 enfant/avec repas)	23,20 € (Suivant les évolutions du tarif municipal du repas)	25,52 € (Suivant les évolutions du tarif municipal du repas)
REPAS	4,20 € (Suivant les évolutions du tarif municipal)	4,20 € (Suivant les évolutions du tarif municipal)
GOÛTER	1,50 €	1,50 €
En cas d'oubli ou de garde non prévue	3,00 €	3,00 €
Majoration par enfant pour inscription tardive, retard, repas non prévu, etc ...	15,00 €	15,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'appliquer la nouvelle tarification des services périscolaire et extrascolaire pour l'année scolaire 2023/2024,
- d'adopter le règlement intérieur des services périscolaire et extrascolaire.

Madame le Maire précise que la prise de compétence est actée au 1^{er} septembre 2023 et informe que les parents pourront inscrire leur enfant via le logiciel Parascol de JVS.

3/ Demande d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Ribambelle »

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Association « La Ribambelle » a convoqué une assemblée générale extraordinaire le samedi 22 juillet avec pour ordre du jour la dissolution de cette association.

Dans un mail reçu en mairie le 18 juillet 2023, l'association nous informe avoir fait un point sur sa situation financière. Elle doit régler les salaires, les charges et les indemnités de rupture conventionnelle du personnel. À ce jour, l'association n'est pas en mesure de faire les virements des salaires.

Les membres du bureau de l'association demandent un virement sur leur compte afin de leur permettre de gérer le paiement des salaires.

Vu l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 18 juillet 2023, Madame le Maire propose de verser la somme de 3.000,00 euros afin d'aider au paiement des salaires du personnel jusqu'au mois d'août 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3.000,00 € à l'association « La Ribambelle »,
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4/ Création de postes et modification du tableau des effectifs

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique. Compte tenu de la prise de compétence « garderie périscolaire et extrascolaire » au 1^{er} septembre 2023 par la commune, il convient de renforcer les effectifs du service « La Ribambelle ».

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour assurer les fonctions de Directeur/trice de « La Ribambelle » à compter du 1^{er} septembre 2023. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, au grade d'adjoint d'animation territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-8 et suivants du code général de la fonction publique.

Il devra dans ce cas justifier expérience professionnelle dans le secteur de l'animation). La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation territorial.

Madame le Maire informe du renouvellement de la présence d'une AVS (auxiliaire de vie scolaire) auprès d'une enfant en situation de handicap.

4/ Don de véhicule par le Conseil Départemental à la commune

Vu l'offre de don présentée par le Conseil Département des Yvelines, représenté par M. Pierre BÉDIER, Président, dans le cadre d'opérations de renouvellement de véhicules. Le don proposé consiste en un véhicule de tourisme de marque PEUGEOT 108, motorisation essence.

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte le don offert par le Conseil Département des Yvelines, représenté par M. BÉDIER, Président,
- Exprime sa profonde gratitude au Conseil Département des Yvelines, représenté par M. BÉDIER, Président,
- Inscrit ce don dans l'inventaire des biens de la commune et assure sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5/ Informations et questions diverses

Triennal de voirie du Département des Yvelines : M. Geoffroy BAX de KEATING et Mme. Clarisse DEMON, conseillers départementaux, nous annoncent que le prochain programme 2023-2026 du triennal de voirie du département des Yvelines débutera dès le 10 juillet 2023 et sera clos le 9 juillet 2026. La commune peut bénéficier d'une enveloppe de 276.066 euros de subvention pour un plafond de dépenses fixé à 394.380 euros.

Achats et travaux divers :

- Remplacement d'un panneau « stop » au croisement de la RD 176 et le VC 3 auprès de la société CANDELA pour un montant de 210,40 euros,
- Élagage et nettoyage du ru du lavoir par la société Parc Espace pour un montant de 4.230,29 euros,
- Enlèvement de branchages par la société LV Services à Haute-Maison pour un montant de 450,00 euros,
- Audit énergétique : un devis du bureau d'études techniques DELAGE & COULIOU d'un montant de 7.140,00 euros a été signé dans le cadre d'un audit énergétique concernant les bâtiments scolaires et périscolaires ainsi que la mairie,
- Salle polyvalente : Les travaux de modernisation du réseau de gestion du chauffage par pilotage (SARL CHIRONI) débuteront début septembre pour une durée d'environ une semaine. Le devis est de 7 198,22 euros.

Rambouillet Territoires :

- Une permanence « Conseil Energie » aura lieu le samedi 21 octobre 2023 sur rendez-vous à la mairie.
- Aire d'accueil : Madame le Maire informe que la CART s'est prononcé sur le choix d'un délégataire dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

DETR 2023 : Madame le Maire informe qu'un dossier de demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2023 a été déposé dans le cadre de l'achat d'équipements sportifs.

TFPB 2023 (taxe foncière sur les propriétés bâties) : Madame le Maire informe que la préfecture des Yvelines a notifié courant juin 2023 le montant prévisionnel alloué à la commune d'Orphin pour un montant de 32.217,00 euros.

Appel des Maires :

À l'appel de l'Association des Maires de France, par solidarité face aux menaces et exactions qui se déroulent en France depuis quelques jours contre les symboles de la République et ses représentants, Madame le Maire a appelé la population à se rassembler devant la mairie le lundi 10 juillet 2023.

Véhicules anciens : Madame le Maire informe du passage et arrêt du rallye-promenade, impasse des sources, réservé aux véhicules d'avant 1940 le 4 juin dernier organisé par Monsieur Pierre BURET, de l'association « Le Rendez-Vous de la Reine ».

Urbanisme :

La maison située au 6 rue des Fontaines à Cerqueuse, anciennement LANDOUCHE, a été vendue à la société HOME MEITIS (sous couvert du Conseil Général 91). Madame le Maire informe avoir pris conseils auprès de Madame la Sous-Préfète et de Monsieur BAX de KEATING afin d'avoir des informations concernant cette société.

Salle communale :

La commune rencontre des problématiques liées à des événements intervenant durant la nuit. Il est décidé de faire le nécessaire afin de les résoudre dès que possible.

Madame le Maire demande à ce qu'un planning soit mis en place dès que possible et qu'une réunion soit planifiée avec toutes les associations pour la rentrée scolaire.

Cérémonie du 8 mai 2023 : Madame le Maire adresse tous ses remerciements à toutes et à tous pour l'organisation de cette commémoration.

École :

Madame le Maire annonce la fermeture d'une classe à la rentrée 2023/2024 suite aux départs des 22 élèves de CM2.

L'équipe va accueillir d'une nouvelle enseignante en remplacement d'un départ.

Les élèves de CM1/CM2 ont assisté au conseil municipal du vendredi 9 juin 2023 à l'occasion du choix des grands électeurs dans le cadre de l'élection des sénateurs. L'objectif de cette visite est de faire des élèves des citoyens de la République, de les éveiller à la vie municipale.

Affaire COURTILLÉ (bornage) : Madame le Maire informe qu'elle va faire appel à un juriste.

RD 150 : Des travaux de couche de roulement interviendront lors des vacances de la Toussaint. Une déviation sera mise en place pour une durée estimée à une semaine.

Végétalisation de la cour d'école :

Dans le cadre du projet de végétalisation de la cour d'école, une étude de perméabilité et un diagnostic amiante sur les enrobés ont été réalisés. Un plan topographique de la cour d'école a été mandaté auprès des géomètres experts. Une étude de faisabilité est en cours de réalisation.

Fonds vert :

Un dossier de demande de subvention « Fonds Vert – éclairage public » a été déposé dans le cadre du remplacement des lanternes aux hameaux de Beauvais, Poyers et bourg d'Orphin ainsi que le remplacement de l'horloge astronomique.

SM3R :

Des travaux sont en cours à Epernon. La fusion des syndicats se poursuit auprès de Rambouillet Territoires.

Contrat rural :

Les travaux d'extension de la garderie ont débuté le 10 juillet dernier. Les entreprises sont fermées en août. La fin des travaux est prévue pour la fin du mois d'octobre.

Représentant forestier communal :

Il n'est pas acté de nommer un représentant forestier pour la commune d'Orphin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,